



COMMUNE DE LA CHAMBRE (Savoie)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2023D022

Envoyé en préfecture le 27/03/2023

Reçu en préfecture le 27/03/2023

Publié le

ID : 073-217300672-20230313-2023D022-DE



SEANCE DU 13 MARS DEUX MILLE VINGT-TROIS

Le **TREIZE MARS DEUX MILLE VINGT-TROIS** à 19 H le Conseil Municipal de la commune de LA CHAMBRE convoqué légalement par lettre adressée à chacun de ses membres, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Mathilde SONZOGNI, Maire.

Présents : Mathilde SONZOGNI-André TRUCHET- Florence DRILLAT-Philippe BOST- Charline PHILIPPON-Marcel BERTINO-Nathalie BRAUN- Yannick MILLERET-Martine MARTY-Gauthier SCHNEIDER- Valérie BENEDETTO-Laurence DIERNAZ- Yannick LE ROUX-Sindy JACQUET.

Représentée : Sandra MALENFANT : procuration à Mathilde SONZOGNI

Nombre de conseillers : 15

Présents : 14

Votants : 15

Date de convocation du conseil municipal : 06/03/2023

Secrétaire de séance : Yannick MILLERET.

PROJET DE ZONE SPÉCIALE CARRIERES (ZSC) EN MAURIENNE

Madame le maire propose l'adoption d'une motion relative à l'opposition de la collectivité au projet de création d'une zone spéciale de carrières (ZSC) sur la Maurienne.

L'objectif de ce projet de ZSC est de « permettre le renouvellement des réserves actuelles de gypse et sécuriser l'activité liée à ce matériau essentiel pour l'activité du BTP ». Il est indiqué que « la procédure de ZSC est à son stade initial et devrait durer plusieurs années » et que la ZSC serait instaurée « pour une vision à long terme, 120 ans de réserves exploitables phasées dans le temps » selon deux secteurs :

- Le Cœur de Maurienne-Arvan (Saint-Jean-de-Maurienne, Saint-Pancrace, Fontcouverte-La-Toussuire) pour une superficie de 404 ha,
- La Haute-Maurienne (Val-Cenis, Villarodin-Bourget) pour une superficie de 627 ha.

Au total, les ressources potentielles sont estimées à 29 millions de tonnes, permettant un approvisionnement des usines pendant environ 120 ans au rythme de 200 000 tonnes d'extraction par an.

À ce jour :

- . Un dossier d'examen « cas par cas » a été déposé auprès de l'Autorité Environnementale qui a indiqué, en réponse, que ce projet devait être soumis à une évaluation environnementale ;
- . Une concertation publique, sous l'égide de deux garants nommés par la Commission Nationale du Débat Public, doit être menée début 2023 ;
- . La procédure est prévue pour durer plusieurs années.

Une préoccupation générale s'élève en Maurienne face à ce projet qui vient impacter l'avenir des communes en particulier, mais de toute une vallée en général, dans des périmètres restreints déjà lourdement impactés par de nombreuses nuisances.

En effet, comme l'a rappelé Madame La Députée Emilie BONNIVARD dans son courrier à Madame Elisabeth BORNE, Première Ministre, en date du 15 décembre 2022 :

- La vallée est déjà lourdement impactée par des carrières ;
- La vallée doit, dès à présent, concilier des contraintes d'aménagement lourdes pour conserver son attractivité, dans le contexte de la non-artificialisation des sols (ZAN) ;
- La vallée subit les nuisances du Grand Chantier Lyon-Turin, qui impacte l'ensemble de son territoire, dans l'objectif louable de rendre l'air plus respirable, si toutefois l'Etat respecte ses engagements d'accès par tunnel ;
- La vallée doit, dans l'intervalle, subir une montée conséquente du trafic Fret routier et ferroviaire, notamment du fait de la fermeture du tunnel du Mont-Blanc.

Déjà, la population locale et les élus locaux se constituent en collectif pour peser face à cette décision qui impactera pour un siècle une vallée qui aspire à devenir un espace de vie naturel, durable et attractif.

Ainsi, le Conseil Municipal,

- CONSCIENT des enjeux que représentent pour la nation la sécurisation et l'exploitation des réserves de gypse et d'anhydrite ;
- CONSTATANT toutefois que les Alpes ne représentent que 5 % des réserves nationales de gypse ;
- RAPPELANT la contribution déjà très forte de la Vallée sur les projets d'infrastructure nationaux dont elle ne reçoit, pour l'heure, pas les bénéfices,
- . Considérant que l'exploitation de carrières serait très néfaste aux activités touristiques, tertiaires et agricoles et à la qualité de vie des habitants ;
- . Considérant que la Vallée de la Maurienne est reconnue pour la qualité de ses paysages, pour la préservation de son environnement et pour la richesse exceptionnelle de sa biodiversité ;
- . Considérant que l'exploitation de grandes carrières, sur une période très longue comme le laisse entrevoir le dossier de présentation de la ZSC Maurienne, porterait un coup fatal à l'attractivité de la vallée dans son ensemble par les nuisances occasionnées par l'exploitation de carrières (bruits, poussières, circulation de camions, dégradations paysagères...) dans une vallée étroite, avec une seule voie de circulation pour acheminer les matériaux qui impacterait fortement les conditions de vie des riverains, aggraverait les risques d'accidents routiers en faisant circuler ensemble des véhicules légers et des poids lourds déjà très nombreux sur l'itinéraire international du tunnel du Fréjus ;

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **CONFIRME** son attachement à la préservation de la vallée
- **S'OPPOSE** à la présence de carrières supplémentaires et donc au projet de la Zone Spéciale de Carrières de gypse et d'anhydrites en Maurienne ;
- **DEMANDE** à l'Etat d'étudier d'autres possibilités d'exploitation de gypse et d'anhydrite, dans d'autres régions, moins sensibles en termes d'environnement, de tourisme et d'agriculture.

Pour copie conforme, le maire, Mathilde SONZOGNI

